



Attribution des titres FCL

Champion de Beauté de Luxembourg

Le titre « Champion de Beauté de Luxembourg » (L.Ch.) est attribué par la Fédération Cynologique Luxembourgeoise (FCL), sur demande du propriétaire, au chien qui :

- a obtenu deux CACL sous deux juges différents, dont au moins un lors d'une exposition internationale FCL ou nationale FCL, CCAC, CCC ou CLSCU ; le deuxième CACL peut provenir d'une exposition de race d'un club affilié à la CCAC, CCC ou CLSCU ;
- ou a obtenu trois CACL sous au moins deux juges différents lors d'expositions de race reconnues par la FCL d'un club affilié à la CCAC, CCC ou CLSCU ;
- ou a obtenu le CACL en classe Champion lors d'une exposition internationale FCL ou nationale FCL, CCAC, CCC ou CLSCU ;
- ou a obtenu deux CACL en classe Champion lors d'expositions de race reconnues par la FCL d'un club affilié à la CCAC, CCC ou CLSCU.

Champion de Beauté de Luxembourg Jeune

Le titre est attribué sur demande du propriétaire au chien qui :

- a obtenu un CACL-Jeune lors d'une exposition internationale FCL ou nationale FCL, CCAC, CCC ou CLSCU ;
- ou a obtenu un CACL-Jeune lors d'une exposition de race reconnue par la FCL d'un club affilié à la CCAC, CCC ou CLSCU.

Champion de Beauté de Luxembourg Vétéran

Le titre est attribué sur demande du propriétaire au chien qui :

- a obtenu un CACL-Vétéran lors d'une exposition internationale FCL ou nationale FCL, CCAC, CCC ou CLSCU ;
- ou a obtenu un CACL-Vétéran lors d'une exposition de race reconnue par la FCL d'un club affilié à la CCAC, CCC ou CLSCU.

